



Chères habitantes, Chers habitants,

En ce début d'année 2022, la Municipalité tient à vous remercier pour vos efforts fournis en matière de déchets tout au long de 2021. Toutefois, il a été constaté à plusieurs reprises que certains citoyens tendent à laisser leurs sacs poubelles aux pieds des moloks lorsque ceux-ci sont pleins ou en panne (lors d'un sac coincé par exemple).



Aussi, par son tout-ménage, elle souhaite vous rappeler quelques règles pour le sourire de la nature.

D'avance, la Municipalité vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Moloks

Ils sont destinés aux sacs poubelles pour les ordures incinérables mélangées. La collecte s'effectue exclusivement par le biais des Moloks avec pesée individuelle intégrée, répartis sur 9 endroits du territoire communal y compris la déchetterie (cf. plan disponible sur le site internet communal).

En cas de non-fonctionnement du molok habituellement utilisé, il vous appartient de vous rendre à un autre point de collecte.

Il est rappelé qu'en cas de dépôts à l'extérieur du Molok, la Municipalité peut être amenée à amender pour dépôts illicites, et ce conformément à l'art. 14 al. 1 et 2 du règlement communal sur la gestion des déchets ainsi que l'art. 83 du règlement communal de police (cf. règlement à disposition sur le site internet communal).



Stop lingettes dans les toilettes !

La Municipalité vous prie de **ne pas jeter vos lingettes (même biodégradables) dans les WC.**

En effet, durant les fêtes de fin d'année, des incidents liés à l'évacuation de lingettes jetées dans les toilettes ont perturbé le bon fonctionnement de la STEP, avec des débordements des eaux usées dans les petits ruisseaux attenants. Des interventions en urgence ont été nécessaires et ont occasionné des frais importants pour déboucher les canalisations, sans oublier l'impact écologique (pollution) sur la nature.



Même biodégradable, une lingette jetée dans les WC poursuit son cheminement dans le réseau des eaux usées. Elles s'accrochent dans les tuyaux puis s'accumulent et forment des bouchons qui obstruent les canalisations, imposant de nombreuses et régulières interventions d'entretien.

Les WC ne sont pas des poubelles !

Merci

A noter que le mot "biodégradable" inscrit sur certains paquets indique certes une décomposition de la lingette, mais cela peut prendre des mois, voire des années.



Calendrier des événements à venir (sous réserve) :

Samedi 26 mars : Opération Coup de Balai



DECHETTERIE COMMUNALE

RAPPEL de quelques règles concernant le tri des déchets :



Verre :

Le tri par couleur est important. Seul le verre propre doit être déposé dans la benne.



Sagex :

Le Big Bag de récupération se trouve sous le couvert.

Le Sagex doit être propre, exempt de peinture ou de colle. Les mousses d'emballage ne sont pas du sagex !



Boîtes de conserve & Petits articles en Aluminium :

Une benne dédiée aux boîtes de conserve est à votre disposition. Les boîtes de conserve, ainsi que les barquettes et papiers en alu devront y être déposés, et non pas dans l'espace ferraille, afin d'éviter que le vent ne les disperse sur le site.

Les aérosols sont à déposer dans la caisse se trouvant dans le cabanon « Déchets spéciaux ».



Canettes alu :

Une presse électrique autonome est installée sur le bac de récupération.

Seules les canettes Alu sont admises.



Déchets encombrants :

Extrait du règlement communal

« Les objets encombrants sont des déchets incinérables ne pouvant pas être introduits dans les récipients autorisés pour les ordures ménagères, du fait de leurs dimensions ou de leurs poids »

Il est constaté que trop de **petits déchets incinérables** sont déposés dans le « box » déchets encombrants et ne répondent pas à cette définition.

Ils doivent être **déposés dans les Moloks.**



Déchets verts :

Afin d'obtenir un compost de qualité, exempt de microplastiques, source de pollution du sol et de l'eau,

Pas de plastique

Pas de mégots de cigarettes



INFO TRAVAUX

Centre du Village - Rue de l'Eglise 1

Le chantier du Centre du Village débute le 1^{er} mars 2022. Par conséquent :

les places de parc devant la Maison des Jeunes sont supprimées ;

le molok et la poubelle pour les déchets verts sont déplacés en face, à l'angle de l'Administration communale.

Merci de votre compréhension.